

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2021-04-020

PUBLIÉ LE 28 AVRIL 2021

# Sommaire

**Préfecture du Cher / Direction des Sécurités et de la Communication**

18-2021-04-28-00001 - Avis arrêté 280421 masques Cher (1 page)

Page 3

Préfecture du Cher

18-2021-04-28-00001

Avis arrêté 280421 masques Cher

Service émetteur : Direction Générale

Affaire suivie par : Christophe LUGNOT  
Date : 28 avril 2021

Monsieur le Directeur Général de  
l'ARS Centre-Val de Loire

A Monsieur le Préfet du Cher

**AVIS sur le projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes de onze ans ou plus  
(et dans la mesure du possible pour les enfants de 6 à 10 ans) dans certains espaces publics  
de l'ensemble des communes du département du Cher du jeudi 29 avril 2021 à 0h00 au  
mercredi 12 mai 2021 inclus**

Vu les indicateurs épidémiologiques publiés par Santé Publique France qui confirment une circulation toujours active du virus dans le département du Cher (pour la semaine du dimanche 18 avril au lundi 24 avril) :

- taux d'incidence de 245,90 / 100 000 habitants dans le département du Cher, très au-delà des seuils d'alerte ;
- taux de positivité de 10,00 % dans le département du Cher, très au-delà des seuils d'alerte.

vu les 18 clusters en cours d'investigation dans le département du Cher sur plusieurs communes, signant la circulation active du virus sur l'ensemble du territoire, 6 de ces clusters étant identifiés par Santé Publique France comme à criticité élevée ;

vu l'émergence des variants à la Covid-19, plus contagieux et dont certains sont d'ores et déjà apparus sur des territoires de la région Centre-Val de Loire ;

vu les analyses épidémiologiques qui mettent en évidence que les rassemblements qui impliquent des contacts rapprochés et fréquents entre les personnes induisent des risques de propagation du virus entre les personnes en l'absence de respect strict des mesures de protection dont le port du masque ;

L'agence régionale de santé émet un avis très favorable au projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes de onze ans ou plus (et dans la mesure du possible pour les enfants de 6 à 10 ans) dans certains espaces publics de l'ensemble des communes du département du Cher du jeudi 29 avril 2021 à 0h00 au mercredi 12 mai 2021 inclus.

Le Directeur Général de l'ARS  
Centre-Val de Loire

Laurent HABERT

